



AREA

REUNION NAO 2025

La direction convoque les OS le 29/01/2025 pour l'ouverture des NAO. Lors de cette réunion, la direction présente les données 2024 conformément aux dispositions légales à savoir, les conditions générales de l'emploi, les rémunérations et la formation.

En fin de séance la direction demande à chaque OS de communiquer ses revendications. Lors de la deuxième réunion du 03/02/2025, la direction reprend les revendications et annonce celles retenues ou non.

Voici les revendications CFDT :

- CFDT demande que les AG soient identiques pour les Exécutions et les ETAM. Nous souhaitons que la structure suive une évolution équitable suite aux diverses négociations qui ont eu lieu sur le terrain.
Et commencer la négociation à minimum 2%
- CFDT demande la mise en place d'une prime de logement de proximité pour les AR non logés qui montent une astreinte à la viab ceci afin de régler les problèmes d'inéquité.
La direction se dit favorable à une réflexion en cours d'année sur le sujet afin de traiter le sujet. Elle ne souhaite pas le faire en NAO. CFDT demande un engagement dans l'accord NAO. La direction répond positivement.
- CFDT demande le passage de la grille N7 à N8 pour les 7 RVL, en effet la charge de travail des RVL devient de plus en plus importante suite à la suppression des conducteurs de travaux : depuis + de 15 ans ils sont sur la même grille... alors que tous les postes de la viab, travaux, ainsi que la mécanique et le chef d'atelier ont changé de grilles.
La direction refuse cette demande car elle estime que le sujet a été traité lors de la négociation viab.
- CFDT demande que l'heure entre 12h et 13h30 le samedi soit rémunérée à 240%, en cas d'intervention, ceci afin d'être en cohérence avec le dispositif suite à l'accord 136
La direction répond positivement
- CFDT demande, pendant la VH, le paiement des points de consigne le dimanche pour l'astreinte (au même titre que ceux touchés par les AR non logés). Sinon, en considérant que l'astreinte est déjà « bloquée » pour la sécurité, la rémunération de celle-ci à 240% en déneigement.
La direction répond négativement car cela est encadré par l'astreinte
- CFDT demande l'application du processus JSR à la DISI afin de respecter les heures de repos légales lors des interventions de nuit et afin de régler le problème des heures dûes.
La direction souhaite créer un groupe de travail avec restitution auprès de G Hérent au 2^{ème} semestre 2025 dans l'éventualité d'une ouverture de négociation à DISI.
- CFDT demande, pour faire suite à notre accord 152 relatif à l'Aménagement de la Fin de Carrière en son article III, d'étendre le dispositif du mécénat des compétences à tous les salariés de l'entreprise.
La direction accepte d'étendre le dispositif sans contrainte d'âge à 3 jours par an pour tous les salariés de l'entreprise.
- CFDT demande un espace de discussion sur un aménagement de fin de carrière pour la structure
La direction refuse

- CFDT demande l'ouverture d'un espace de discussion sur de nombreux sujets DISI qui restent en suspend. **Même réponse que la précédente question DISI. La direction souhaite créer un groupe de travail avec restitution auprès de G Hérent au 2^{ème} semestre 2025 dans l'éventualité d'une ouverture de négociation à DISI.**
- CFDT demande la mise en place d'une politique de recrutement par cooptation avec l'attribution d'une prime. Cela serait un sourcing supplémentaire pour recruter (existe sur APRR dans l'accord GEPP)
La direction accepte la demande
- CFDT demande un effort de revalorisation de la rémunération des cadres de niveau 1
La direction s'engage à mettre en place des indicateurs lors des MIRS notamment pour le classe I et J. En ayant une attention particulière pour les femmes.
- CFDT demande de la transparence pour la rémunération des cadres afin de permettre à chacun de se comparer à ses pairs, ceci est la clé pour faire progresser l'équité et la justice sociale mais aussi renforcer les désavantages qui pourraient exister concernant les femmes. La directive européenne 2023/970 devra être transposée en droit français au plus tard le 07/06/2026. Cela implique que ces dispositions pourront être mises en place plus tôt. L'AI impacte certaines catégories de cadres en désavantagant les femmes mais aussi les cadres en milieu et fin de carrière.
La direction est favorable à cette demande mais souhaite attendre la directive européenne pour mettre en application sa mise en place. La direction est favorable à la transparence et l'équité entre les femmes et les hommes. CFDT insiste sur la rémunération des milieux et fins de carrière qui sont impactés par l'AI. La direction partage cette attention.
- CFDT demande à nouveau un effort de transparence auprès des cadres sur les projets d'innovations afin de faciliter leur position dans l'entreprise.
La direction essaye de donner de la visibilité. CFDT donne l'exemple du projet MAGELAN qui a duré tellement longtemps que le manque de transparence a coûté très cher à l'entreprise et est en difficulté pour son déploiement, ainsi que l'espace client en ligne qui dysfonctionne de façon récurrente.
- CFDT demande l'ouverture d'une discussion sur les primes d'astreinte.
La direction répond non
- CFDT demande une discussion de fond sur la prime de balisage, qui ne répond pas à l'insécurité permanente que les agents subissent au quotidien. CFDT demande à la direction un espace d'échange afin de trouver un consensus sur le sujet.
La direction partage cette analyse et dit travailler sur la sécurité au quotidien. CFDT déplore l'arrêt du GT sur le tracé en maintenant ce GT pour l'évolution des process.... La direction réfléchit
- CFDT demande de passer le délai des 20 mn à 30 mn pour les agents qui sont non logés pour intervention pendant la VH
La direction répond non.

CFDT apportera une attention particulière aux discussions en cours sur la feuille de route péage afin de garantir les conditions de travail, garantir des mesures de rémunérations et préserver les acquis.

CFDT apportera également une attention particulière aux discussions à venir concernant le feuille de route commerciale, dans un contexte d'évolution important pour l'avenir ceci afin de garantir la pérennité du service commercial.

La direction annonce ensuite ses propositions d'augmentations générales :

Elle annonce une enveloppe globale de 1.6% GVT compris se découpant ainsi :

- **Exécutions : 0,9 % + 0,7 % GVT = 1,6%**
- **Etam 1 : 0,5 % + 1.1 % GVT = 1,6%**
- **Etam 2 : 0,1 % + 1,5 % GVT = 1,6%**
- **Cadres (art II.1 de l'accord 96) : 0,5 % AG + Talon de 0,3% et AI de 0,8% = 1,6%**
- **Cadres (art II.2 de l'accord 96) : AI de 1,6%.**

- Revalorisation du TK resto à 10,60 €
- Revalorisation du apnier à 8,30 €
- Revalorisation de la formule Escapade qui passe de 315€ à 330€ et de la formule Evasion de 730€ à 750€
- Revalorisation de la prime de nettoyage au péage de 66€ à 68€ annuel.

CFDT s'insurge de ces propositions qui sont loin d'être à la hauteur des attentes des salariés.

La direction revient avec une nouvelle annonce avec une enveloppe globale de 1,8% :

- Exécutions : 1,1 % + 0,7 % GVT = 1,8%
- Etam 1 : 0,7 % + 1.1 % GVT = 1,8%
- Etam 2 : 0,2 % + 1,6 % GVT = 1,8%
- Cadres (art II.1 de l'accord 96) : 0,6 % AG + Talon de 0,4% et AI de 0,8% = 1,8%
- Cadres (art II.2 de l'accord 96) : AI de 1,8%.

CFDT déplore ces propositions et n'acceptera pas de signer un accord avec des propositions d'un tel niveau. Les salariés ont besoin de reconnaissance et demande à la direction de valoriser leur travail, cela est en complète contradiction avec les propositions de la direction.

CFDT demande une troisième réunion afin de pouvoir communiquer auprès des salariés de ces propositions qui sont pour nous inacceptables aux vus des résultats de la société et du groupe.

En cas de non signature d'un accord majoritaire, la direction appliquera sa première proposition (ci-dessus).

Vu les propositions de la direction, CFDT ne signera pas un tel accord si celle-ci ne revoit pas sa copie à un niveau qui reflète l'implication et l'engagement des salariés de l'entreprise.

La prochaine réunion aura lieu le 17 fevrier 2025

RETROUVEZ TOUTE LA COMMUNICATION CFDT SUR L'INTRA

<https://aprr.sharepoint.com/sites/ECS-AREA/CFDT/SitePages/Home.aspx>



Contact CFDT DS : Corine DHERBEY 06 86 87 39 92

Michel CASTALDI 06 61 13 52 26